



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie,
du Développement durable
et de la Mer,
en charge des Technologies vertes
et des Négociations sur le Climat

Ministère de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche

Paris, jeudi 30 juillet 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une nouvelle étape décisive pour la recherche française dans le domaine de l'énergie

Jean-Louis BORLOO, ministre d'État, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, Valérie PÉCRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et Chantal JOUANNO, secrétaire d'État chargée de l'Écologie, annoncent une nouvelle organisation de la recherche française dans le domaine de l'énergie, avec la création par le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA), le Centre National de Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut Français du Pétrole (IFP Innovation, Energie, Environnement) d'une Alliance dans le domaine de l'énergie (ANCRE). Cette alliance vise à mieux coordonner et à renforcer l'efficacité des recherches sur l'énergie menées par les divers organismes publics nationaux. Elle participera à la mise en œuvre de la stratégie française de R&D dans ce secteur, et à l'Alliance européenne sur la Recherche en Energie (European Energy Research Alliance, ou EERA).

La recherche dans le domaine de l'énergie est en effet un enjeu majeur pour la France, tant en termes de création d'emplois et de croissance qu'en termes de réponse à l'urgence du défi climatique. La priorité donnée à la recherche dans le domaine de l'énergie, déjà explicitée dans la loi fixant les orientations de la politique énergétique de juillet 2005, a été réaffirmée dans les conclusions du Grenelle Environnement mené par Jean-Louis BORLOO, et par la loi dite « Grenelle 1 » adoptée le 23 juillet dernier. De plus, l'énergie a clairement été identifiée comme un axe prioritaire de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, un exercice de prospective scientifique qui s'est déroulé en 2009, dont les grandes orientations ont présentées par Valérie PÉCRESSE le 8 juillet dernier.

La nouvelle organisation de la recherche dans le domaine de l'énergie s'appuie sur :

- l'élaboration d'une stratégie nationale de recherche énergétique, soumise à l'avis d'un comité stratégique comportant des représentants des cinq collèges du Grenelle Environnement, puis arrêtée par les ministres en charge de l'énergie et de la recherche ;
- l'élaboration de « feuilles de route stratégiques », définissant par secteur les priorités de recherche ; l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) sera chargée de piloter l'élaboration de ces feuilles de route s'agissant des nouvelles technologies de l'énergie, pour le compte du secrétariat du comité stratégique.

Pour sa part, l'Alliance Nationale de Coordination de la Recherche pour l'Energie aura pour mission de :

- proposer, dans le cadre de la politique nationale de l'énergie définie par l'Etat, une politique de R&D commune à ses membres ;
- favoriser et renforcer les partenariats et les synergies entre les organismes publics de recherche, les universités, et les entreprises en fonction des contraintes propres à chacun d'entre eux ;
- identifier les verrous scientifiques, technologiques, économiques et sociétaux qui limitent les développements industriels dans le domaine de l'énergie.

Outre ses membres fondateurs (le CEA, le CNRS et l'IFP), l'alliance intègre également, au titre de membres associés, les organismes publics ayant une activité de recherche en lien avec le secteur de l'énergie : les universités, via la Conférence des Présidents d'Université (CPU), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (ANDRA), le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB), l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER), l'Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), l'Institut national de la recherche agronomique (INRA), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (INRETS), l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (ONERA). L'ADEME et l'Agence nationale de la recherche participeront aux réunions du Comité de coordination relatives aux questions de programmation.

Pour Jean-Louis BORLOO : *« il s'agit de la première étape dans la création de cette Equipe de France dans les énergies nouvelles que j'ai appelée de mes vœux lors de ma visite de l'INES à Chambéry. C'est un élément fondamental pour assurer le succès du Grenelle Environnement et l'émergence, dans notre pays, des filières industrielles dans le domaine des énergies nouvelles ».*

Pour Valérie PÉCRESSE, *« la création de l'Alliance s'inscrit dans le cadre de la réforme de notre système de recherche qui vise à décloisonner les relations entre les acteurs. Cette alliance permettra de peser sur les priorités de recherche et d'accélérer notre effort dans le domaine énergétique, comme l'Alliance pour les Sciences de la vie et de la santé, créée en avril dernier, a permis de le faire dans la recherche sur la grippe A ».*

Pour Chantal JOUANNO, *« Après l'adoption de la loi « Grenelle 1 » au Parlement la semaine dernière, la rénovation de la stratégie nationale de recherche énergétique va donner de la cohérence et de la visibilité à nos choix d'avenir ».*

Contacts presse :

Cabinet de Jean-Louis BORLOO	01 40 81 72 36
Cabinet de Valérie PÉCRESSE	01 55 55 84 32
Cabinet de Chantal JOUANNO	01 40 81 79 55
